Parc thermal, lieudit Le Parc: grand escalier (inscription: arrêté du 22 novembre 1990); lampadaires (inscription: arrêté du 22 novembre 1990); édicules et chalets du parc: chalet d'Aisance ou des Boules, de 1923; chalet des Enfants, de 1925; pavillon des Jouets, de 1925; chalet des Anes, de 1923; pavillon Heudebert, de 1923; pavillon Emeraude, de 1925; Tea Room, de 1912 (inscription: arrêté du 22 novembre 1990); exèdre à musique (inscription conservatoire: arrêté du 22 novembre 1990).

22 novembre 1990).

Villas: villa Saint-Pierre, ancienne villa Debrousse, construite en 1893 par Charles Garnier, lieudit Gérémoy, pour les façades, toitures, hall et salle à manger; villa Nino construite en 1886-1887 pour son fils par Garnier, lieudit Gérémoy, pour les façades, toitures et clôture; villa Minima, extension réalisée en 1905 de la villa Nino, lieudit Le Parc, 2, avenue Bouloumié, pour les façades, toitures et clôture; villas jumelles Sainte-Marie et Saint-Louis, construites pour deux médecins en 1912 par André Colin, lieudit Le Parc, pour les façades et toitures (inscription: arrêté du 22 novembre 1990).

Yonne

- Avallon. Hôtel Condé (ancien), 6, rue Belgrand : partie édifiée au XVIII^e siècle, y compris l'escalier, CAD. AM 108 (inscription : arrêté du 12 juillet 1990).
- Villeneuve-sur-Yonne. Maison Joseph-Joubert, 18, rue Joseph-Joubert, CAD. AE 813 (inscription: arrêté du 7 mars 1990).

Territoire de Belfort

Courtelevant. - Moulin Marion, comprenant : corps de bâtiment perpendiculaire au bâtiment d'habitation à l'Ouest, y compris leur mur mitoyen et sa toiture jusqu'aux noues ; bâtiment en pans de bois, adossé au précédent à l'Est ; partie en pierre de taille du canal d'amenée ; ensemble des installations mécaniques de meunerie (inscription : arrêté du 18 septembre 1990).

Essonne

- Chalo-Saint-Mars. Château du Grand-Saint-Mars: chapelle (inscription: arrêté du 20 novembre 1990).
- Morigny-Champigny et Etrechy. Pont-aqueduc de la Jeurre (inscription : arrêté du 20 février 1990).
- Saint-Chéron et Breux-Jouy. Domaine de Baville : château, toutes ses dépendances, les deux parcs clos de murs et leurs fabriques (inscription : arrêté du 22 octobre 1990).

Hauts-de-Seine

- Boulogne-Billancourt. Immeuble, 24, rue Nungesser-et-Coli et 23, rue de la Tourelle : façades et couvertures sur rues et sur courettes ; sol des courettes ; hall d'entrée (inscription : arrêté du 31 octobre 1990).
- Meudon. Domaine du Petit Bellevue: parcelle AD 302, 59, route des Gardes (inscription conservatoire: arrêté du 3 juillet 1990); bâtiment, 61, route des Gardes: façades et toitures sur rue (inscription: arrêté du 3 juillet 1990); bâtiment, 67, route des Gardes: façades et toitures sur rue (inscription: arrêté du 18 mai 1990).

Parcelle AB 300, y compris la Maison dite des Colonnes et la grotte artificielle, 62, route des Gardes (inscription : arrêté du 12 juin 1990).

Ancien château de Bellevue, 1, allée Pompadour: glacières (inscription: arrêté du 17 juillet 1990).

Rueil-Malmaison. - Jardin des Œillets, 13, avenue du Château de Malmaison (inscription : arrêté du 17 juillet 1990).

Parc de Bois-Préau, 2, rue Charles-Floquet (inscription : arrêté du 17 juillet 1990).

Domaine de Malmaison (parcelle BO 41), 12, avenue du Château-de-Malmaison (inscription conservatoire: arrêté du 17 juillet 1990).

Seine-Saint-Denis

Lilas (Les). - Mairie, 2, avenue Waldeck-Rousseau : intérieur de la salle des Fêtes (inscription : arrêté du 8 novembre 1990).

Val-de-Marne

- Nogent-sur-Marne. Cinéma Artel-U.G.C. (ancien Royal-Palace), 165, grande rue Général-de-Gaulle: façade (inscription: arrêté du 16 mai 1990).
- Périgny-sur-Yerres. Closerie et villa Falbala, lieudit Le Moulin (inscription : arrêté du 3 juillet 1990).

Val-d'Oise

- Châtenay-en-France. Eglise Saint-Martin (classement : arrêté du 2 janvier 1990).
- Villeron. Domaine de la grange de Vollerand : colombier, puits et caves (inscription conservatoire : arrêté du 20 février 1990).

Guadeloupe

- Basse-Terre. Maison Coquille ou maison Turlet, 4, rue Léonard : entrée, bâtiment principal, cours pavées, escalier, fontaine et jardin (classement : arrêté du 13 septembre 1990).
- Bouillante. Habitation La Lise, lieudit Pigeon: moulin et sa roue à auget couvert en pavillon d'essentes de bois, y compris l'ancienne forge en vis-à-vis de l'autre côté de la roue; vinaigrerie avec l'emplacement de la cuve et sa petite cheminée circulaire; bâtiments de la caféière comprenant: aqueduc, à partir de la retenue d'eau servant de dérivation avec le complexe du lavoir et des latrines; bâtiments adossés à l'aqueduc en appentis (bonifiérie et maniocerie autour d'une roue à eau secondaire); boucan à tiroirs; ancienne balance; murs de l'ancien coral à l'entrée; chemins dallés et poncels sur les fils d'eau (inscription conservatoire: arrêté du 14 décembre 1990).
- Grand-Bourg Marie-Galante. Moulin Murat (inscription conservatoire : arrêté du 25 janvier 1990).
- Moule (Le). Habitation Zevallos : logement principal avec sa case à vent ; mur de clôture ; remise ; cheminée de la sucrerie ; ancien puits ; aiguillage du train (classement : arrêté du 24 septembre 1990).
- Pointe-à-Pitre. Marché central couvert, y compris la fontaine (inscription conservatoire : arrêté du 14 décembre 1990).
 - Ancien presbytère Saint-Pierre-et-Saint-Paul, composé de la maison, la grille de clôture et l'escalier vers la place de la Victoire (inscription conservatoire : arrêté du 14 décembre 1990).
- Saint-Barthélemy. Maison Dinzey, dite Le Brigantin, y compris le mur de clôture, les jardins, la cour en terrasse et les dépendances, rue Jeanne-d'Arc, à Gustavia (inscription: arrêté du 17 avril 1990).
- Saint-François. Moulin de Chassaing (inscription: arrêté du 25 janvier 1990).
- Vieux-Habitants. Habitation Darius, dite La Coulisse: bâtiment de la bonifierie, y compris ses équipements techniques, sa terrasse, les murs de soutènement et escaliers adjacents ainsi que le canal de la prise d'eau (inscription: arrêté du 20 avril 1990).

Martinique

- Fort-de-France. Cathédrale, entre les rues Blénac et Antoine-Siger, face à la place Monseigneur-Romero (classement : arrêté du 9 octobre 1990).
 - Préfecture, à l'angle des rues Victor-Sévère et du Gouverneur-Général-Félix-Eboué: façades et toitures des trois bâtiments (bâtiment principal et les deux bâtiments administratifs bordant de part et d'autre l'allée d'honneur) (inscription: arrêté du 20 mars 1990).
 - Résidence « Les Tourelles », dite résidence du Gouverneur-Félix-Eboué, route de Didier : façades et toitures (inscription : arrêté du 20 mars 1990).
- Morne-Rouge. Calvaire et chemin de croix (inscription conservatoire : arrêté du 20 mars 1990).
- Sainte-Anne. Eglise: façades et toitures, à l'exception du clocher (inscription: arrêté du 12 novembre 1990).
- Saint-Esprit. Mairie, rue Schælcher : cour d'entrée ; façade et toiture sur rue (inscription : arrêté du 27 août 1990).
- Saint-Pierre. Piliers du pont Verger, en bordure de la rivière Roxelane, face à la rue du Pont-Militaire (inscription : arrêté du 12 octobre 1990).
 - Piliers du pont Militaire, en bordure de la rivière Roxelane, rive gauche, face à la parcelle C 223 (inscription : arrêté du 12 octobre 1990).
- Trois-Ilets. Eglise Notre-Dame-de-la-Délivrance (inscription : arrêté du 20 mars 1990).

La Reunion

- Saint-Denis. Villa Repiquet (façades et toiture) ainsi que ses dépendances et la clôture avec son barreau, 25, rue de Paris (inscription : arrêté du 7 août 1990).
 - Villa Timol (façades et toitures), avec le jardin et son bassin ainsi que le barreau créole, 32, rue de Paris (inscription : arrêté du 11 septembre 1990).
- Saint-Louis. Villa Edwards, avec ses dépendances, verger et jardins ainsi que les clôtures et barreau, 130, rue du Docteur-Vergès (inscription : arrêté du 28 novembre 1990).
- Saint-Paul. Villa Desvignes, avec ses dépendances et sa cour, rue du Commerce (inscription : arrêté du 13 mars 1990).